

Aux chercheur-e-s du PNR 76 et aux membres du comité de direction du PNR 76

Atelier 2020 :

Interprétation des dossiers et intégration de la perspective des personnes concernées dans la recherche

Mercredi 9 décembre 2020, 09h00 – 15h00

L'atelier se déroulera en ligne.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au programme.

Interprétation des dossiers et intégration de la perspective des personnes concernées dans la recherche

Dans le cadre du PNR 76, environ trois ateliers internes ont lieu afin d'aborder les sujets transversaux communs. La thématique centrale du premier atelier du PNR 76 a été définie sur la base des suggestions reçues à la suite d'un sondage mené auprès des projets : l'évaluation et l'interprétation des dossiers ainsi que l'intégration de la perspective des personnes concernées dans la recherche. Comment les chercheurs peuvent-ils assurer une prise en compte différenciée et appropriée du point de vue des personnes concernées et rendre justice à la diversité de leurs perspectives individuelles ?

Ainsi, le 9 décembre 2020, deux exposés présentés par des spécialistes externes venus d'Allemagne et deux interventions internes au programme (projets Cottier et Furrer) vont se pencher sur l'évaluation et l'interprétation des dossiers ainsi que sur l'intégration des personnes concernées par des mesures de coercition à des fins d'assistance.

Lors d'une discussion d'atelier de votre choix, vous aurez l'occasion d'échanger avec vos pairs sur les sujets, les impulsions et les résultats de quatre projets du PNR 76 (projets Cottier, Ferreira/Porret, Koch, Lannen). Vos suggestions, appréciations et feedback et vos questionnements actuels sont les bienvenus.

Programme

- 09h00** **Accueil**
Prof. Dr. Alexander Grob
Président du comité de direction du PNR 76
- 09h10** **Injustices infligées aux enfants et aux adolescents placés en institution. Expériences en matière de travail de mémoire collective, de recherche sur la violence et de participation**
Prof. Dr. Sabine Andresen
Présidente de la commission indépendante pour le traitement des abus sexuels commis sur les enfants, Université Goethe, Francfort
- 09h40** **Dossier, pensionnaire, dossier du pensionnaire : l'éducation publique entre nécessité et fatalité**
Dr. Matthias Zaft
Collaborateur scientifique à l'Institut de Pédagogie de l'Université Halle-Wittenberg, Halle
- 10h10** **Le point de vue des enfants et des parents dans les interventions des APEA : enjeux, limites et perspectives**
Dr. Gaëlle Aeby & Aline Schoch
Projet Cottier
- 10h40 Pause
- 11h00** **Intégrer les personnes concernées dans la recherche : une nécessité ?**
Prof. Dr. Markus Furrer
Projet Furrer
- 11h30 Pause
- 13h00** **Échange collégial**
Discussions d'atelier en quatre groupes
Projets : Cottier, Ferreira/Porret, Koch, Lannen
- 14h15** **Compilation en plénum, Conclusions et perspectives**
Prof. Dr. Vincent Barras
Membre du comité de direction du PNR 76
- 15h00 Fin

Interprétation simultanée pour les contributions en plénum.

Exposés

Injustices infligées aux enfants et aux adolescents placés en institution. Expériences en matière de travail de mémoire collective, de recherche sur la violence et de participation

Prof. Dr. Sabine Andresen

Présidente de la commission indépendante pour le traitement des abus sexuels commis sur les enfants

Allemand, interprétation simultanée

Le travail de mémoire de la société sur la violence à l'encontre des enfants et des adolescents est relativement récent. À la suite de témoignages de victimes d'actes de violence subis dans le cadre de l'éducation en institution notamment, s'est ouvert un débat à l'échelle internationale sur les méthodes pédagogiques fondées sur le mépris et la violence. Cependant, les abus sexuels commis sur les enfants restent un sujet tabou. Il s'agit de briser ce tabou en instaurant un processus de mémoire collective qui accorde une importance primordiale à l'audition des personnes concernées, à leur participation, à l'identification des conditions structurelles qui ont plongé les enfants dans l'impuissance et la léthargie ainsi qu'à la sensibilisation du grand public. L'exposé fait le point sur les expériences et les enseignements ainsi que sur les méthodes de travail de la commission indépendante pour le traitement des abus sexuels commis sur les enfants active en Allemagne depuis 2016. En avril 2019, celle-ci a publié un rapport de bilan détaillé puis, en décembre 2019, un train de recommandations à l'intention des institutions.

Dossier, pensionnaire, dossier du pensionnaire : l'éducation publique entre nécessité et fatalité

Dr. Matthias Zaft

Collaborateur scientifique à l'Institut de Pédagogie de l'Université Halle-Wittenberg, Halle

Allemand, interprétation simultanée

La contribution se veut une approche critique d'un phénomène propre à l'État social.

L'éducation publique dite de substitution, c'est-à-dire l'éducation surveillée ou institutionnelle, est au centre de ces travaux qui s'intéressent aux principales justifications sociales qui conduisent à des interventions éducatives. Les résultats de celles-ci suggèrent des interprétations et des justifications teintées de pédagogisme qui, à leur tour, correspondent souvent directement aux instructions écrites (p. ex. dossiers) relatives à l'évolution des cas considérés.

Les dossiers sont examinés à l'aide d'un instrument d'analyse spécifique qui permet de reconstruire et de contextualiser pour chaque cas la production et la constitution de connaissances. La puissance de l'activité langagière dans le contexte (socio-)pédagogique se reflète notamment dans l'impact du « pensionnaire » sur le pensionnaire hors-textuel, autrement dit dans le traitement des enfants et des adolescents placés en institution. Sur la base d'exemples tirés de l'éducation en institution durant les années 1930 et 1940, le projet décrit des logiques de justification intra-textuelles et intertextuelles. L'analyse des dossiers s'attache à mettre en exergue la triade obligation sociale d'éducation, obligation pédagogique d'explication et obligation pédagogique de narration.

Thèse : l'instrument d'analyse présenté s'avère aussi pertinent pour les discours contemporains relatifs aux lieux et aux mesures d'éducation « appropriés ».

Le point de vue des enfants et des parents dans les interventions des APEA : enjeux, limites et perspectives

Dr. Gaëlle Aeby & Aline Schoch

Projet Cottier

Français et Allemand, interprétation simultanée

Conduire une recherche auprès d'enfants et de parents qui sont concernés par une intervention des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) présente différents enjeux tant méthodologiques qu'éthiques. Le projet de recherche Intapart « Intégrité, autonomie, participation : Comment les enfants et les parents vivent-ils les actions des autorités de protection de l'enfant ? » est basé sur un design de recherche interdisciplinaire en trois volets pour appréhender ces expériences dans le contexte de la réforme du droit de protection de l'adulte et de l'enfant de 2013 : une analyse historique pour recenser l'historiographie des expériences vécues par les enfants et leurs parents avant la réforme, une analyse juridique portant sur l'évolution de leurs droits ainsi qu'une analyse empirique pour comprendre comment ils vivent et comprennent les interventions des APEA aujourd'hui en Suisse romande et alémanique.

C'est ce troisième volet empirique, basé sur des observations des auditions, des entretiens qualitatifs avec des parents, des enfants et des professionnel-le-s des APEA et une analyse de dossiers de cas choisis, qui fait l'objet de la présente communication. En s'appuyant sur des résultats préliminaires, nous discuterons en particulier deux aspects : l'accès au terrain via un partenariat et une collaboration étroite instaurée avec quatre APEA qui soulève la question des biais potentiels de sélection, et une réflexion éthique sur la façon d'entendre le point de vue des personnes concernées, enfants et parents, dans un tel contexte. Ces réflexions permettront également d'aborder la question des procédures « équitables » et d'une justice adaptée aux enfants.

Intégrer les personnes concernées dans la recherche : une nécessité ?

Prof. Dr. Markus Furrer

Projet Furrer

Allemand, interprétation simultanée

« Seule une approche participative permettra au public de prendre toute la mesure des injustices historiques et de leurs conséquences pour le présent et pour l'avenir. » C'est par ces mots que la Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs conclut son rapport final. Dans le même document, la CIE précise qu'elle a été confrontée à des limites méthodologiques, en particulier en ce qui concerne la *recherche participative*. Si nous concevons le Programme national de recherche 76 « Assistance et coercition » comme un prolongement et un complément du travail de la CIE, la question de l'intégration des personnes concernées se pose d'une façon d'autant plus insistante. La recherche participative permet-elle d'élargir et d'approfondir les expériences ? Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Quels sont les projets qui se prêtent le mieux à cette approche ? La recherche participative n'est-elle pas une obligation morale ?

Le projet examine ces questions et bien d'autres, s'attachant notamment à expliciter la notion de recherche participative et l'importance de celle-ci ; il explore aussi les formes et les domaines dans lesquels les personnes concernées peuvent être intégrées. Se fondant sur l'histoire orale, la contribution dépeint les conflits d'interprétation qui opposent témoins de l'époque et historiens dans le travail historique accompli par les témoins de l'époque, et comment les concepts d'*histoire* et de *mémoire* s'affrontent dans la tension entre culture de la mémoire et politique de la mémoire.

Échange collégial

Les instruments juridiques de la protection de l'enfance au fil du temps

Prof. Dr. Michelle Cottier & Dr. Gaëlle Sauthier

Projet Cottier

Exosé : Français, discussion : Français, Allemand

Cet échange collégial a pour but de discuter les résultats intermédiaires ainsi que les difficultés rencontrées dans le cadre des différents projets du PNR 76 qui s'intéressent à l'évolution du droit suisse en matière de protection de l'enfant depuis le début du 20^e siècle.

Notre droit actuel de la protection de l'enfant est le résultat d'un long processus de plus d'un siècle.

La question de savoir si le Code civil de 1912 était une révolution en matière de protection des enfants est ouverte et la littérature est partagée sur la question. C'est d'autant moins clair que, parallèlement au Code civil, les droits cantonaux permettaient aux autorités administratives d'ordonner le placement des jeunes dans des établissements fermés à diverses fins, sans que des droits procéduraux et des droits fondamentaux ne soient garantis, ni même respectés.

Quoi qu'il en soit, le droit de la protection de l'enfant du Code civil fut sérieusement modernisé près de 60 ans après, en 1978. Le bien de l'enfant fut, à cette date et sans conteste, (re)mis au centre des débats. En 1981, à la suite de la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme par la Suisse, la compétence des cantons de légiférer en matière de placement fut abolie, mettant fin aux internements administratifs, et les droits procéduraux des mineurs placés en institution furent renforcés. Malgré cette considérable évolution, le fédéralisme continuait à poser des difficultés en matière d'application du droit fédéral par les cantons.

En 2000, le droit de l'enfant d'être entendu fut explicitement réglé, pour correspondre à la Convention relative aux droits de l'enfant, désormais ratifiée par la Suisse. La plus récente réforme de 2013 a remplacé les autorités tutélaires par les nouvelles autorités de protection et a davantage consolidé la protection des droits procéduraux des enfants et des parents.

Dans le cadre de l'échange collégial, les résultats intermédiaires de l'analyse de ces points tournants de l'évolution du droit suisse de la protection de l'enfant seront brièvement présentés.

Les participant-e-s sont invité-e-s à faire part de leur questionnement et des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de leur projet en lien avec le cadre juridique (actuel et/ou dans son évolution historique) en matière de protection de l'enfant jusqu'au 25 novembre 2020 à l'adresse gaelle.sauthier@unige.ch.

La parole des personnes concernées dans l'archive : enjeux méthodologiques et épistémologiques

Prof. Dr. Cristina Ferreira & Prof. Dr. Michel Porret & Marco Cicchini

Projets Ferreira/Porret

Exposé et discussion : Français

Dans le cadre du PNR 76, nos deux projets portent sur le rôle de l'expertise psychiatrique dans les procédures civiles et pénales (18^e-20^e siècles). L'expérience subjective des personnes concernées compte parmi nos principaux axes d'analyse.

Au cours de cet atelier, nous proposons d'aborder deux enjeux relatifs à l'analyse des dossiers personnels et aux contraintes de l'anonymisation. Les archives hospitalières, judiciaires ou tutélaires

conservent la trace, directe et indirecte, de la parole des personnes concernées : lettres, autobiographies rédigées à la demande des psychiatres, procès-verbaux d'interrogatoires et de jugements, etc. Prendre en compte cette parole suppose tout d'abord prêter une attention aux conditions institutionnelles de leur énonciation. Dès lors, diverses questions se posent : est-ce que les plaintes ou les revendications de droits étaient prises en compte ou, au contraire, déconsidérées ? Dans quelle mesure, les « voix » des personnes ont été ignorées, déformées voire censurées par les institutions ?

Il s'agira également de débattre les difficultés soulevées par l'anonymisation. Au moment de présenter publiquement nos résultats (publications, conférences) comment à la fois restituer la singularité biographique du cas et garantir la protection de la personnalité ? La contrainte qui consiste à ne pas livrer des indices permettant d'identifier la personne risque-t-elle d'appauvrir l'analyse sociohistorique ?

Les visites à domicile dans le contexte de la construction du cas. Lien entre événement et processus

Dr. Rahel Bühler & Markus Steffen

Projet Koch

Exposé et discussion : Allemand

Nous examinons les visites à domicile dans le contexte de la protection de l'enfant et de l'adulte qui sont ou ont été ordonnées par les autorités de tutelle / l'APEA et effectuées par différents services (services sociaux, APEA elle-même, organisations privées, etc.). Ces visites, qui ont ou avaient surtout pour but de vérifier s'il existait un risque – et sont ou étaient donc effectuées à des fins de diagnostic-constat –, ont débouché ou débouchent en général sur un rapport à l'intention de l'autorité mandante. Sur la base de dossiers et de décisions des autorités, nous analysons la mesure dans laquelle les visites à domicile et la documentation qui en résulte ont influé sur l'évolution des cas et les décisions des autorités. Nous nous intéressons à cet égard également au rapport existant entre la visite à domicile dans le cadre d'un « cas » et d'autres événements (p. ex. entretiens dans les bureaux des autorités, autres visites à domicile) ainsi que des documents écrits (p. ex. lettres, expertises, arrêts judiciaires, etc.). Il est démontré que l'importance des visites à domicile pour le déroulement d'un « cas » peut être déterminée de manière spécifique et inductive, car elle est parfois plus importante et parfois moins pertinente.

Questions clés :

- Dans quelle mesure la visite à domicile influe-t-elle sur l'ouverture et l'interprétation d'un « cas » ? Dans quelle mesure les visites à domicile influencent-elles (ou ont-elles influencé) les décisions subséquentes des autorités (p. ex. autorités de tutelle et APEA) ? Quel est à cet égard le rôle des visites à domicile par rapport à d'autres entretiens institutionnels, à d'autres visites à domicile ou encore à des documents écrits ?
- Dans quelle mesure d'autres projets du PNR 76 contiennent-ils des événements ou des documents pouvant être considérés comme des éléments clés pour la construction / compréhension du cas, de même que pour la prise de décision (p. ex. expertises, enquêtes, observations, etc.) ?
- Quelle méthodologie faut-il utiliser pour comprendre le lien entre événement (p. ex. visite à domicile) et processus (p. ex. évolution du cas, prise de décision) ?

« Encore un expert qui n’a aucune expérience. » (M. A., printemps 2019, p. 16, ch. 895)

Impressions sur l’intégration des personnes concernées dans le traitement des placements extrafamiliaux en foyer pour nourrissons dans les années 1950

Dr. Patricia Lannen & Clara Bombach

Projet Lannen

Exposé et discussion : Allemand

L’intégration des personnes concernées dans l’exploration des mesures de coercition à des fins d’assistance répond aussi bien à une exigence des personnes concernées elles-mêmes qu’à une recommandation formulée par la CIE dans son rapport final.

Le projet *Placement d’enfants en institution : parcours de vie 60 ans plus tard* vise à réaliser une étude de suivi d’une enquête exhaustive commencée dans les années 1950 sur les nourrissons (enfants âgés de 0 à 3 ans) placés dans les foyers zurichois. Ces personnes aujourd’hui âgées d’une soixantaine d’années sont invitées à participer à ce suivi. Il s’agit de dresser un constat de leur état de santé et de leur qualité de vie (au moyen de questionnaires et d’enquêtes sur place) et de mener des entretiens au cours desquels elles pourront témoigner sur leur parcours de vie.

Quatre personnes qui ont vécu en foyer à leur plus jeune âge ont participé à la phase préparatoire de l’étude. Elles ont commenté la procédure prévue à deux moments différents (préparation de la recherche sur le terrain et finalisation des enquêtes) dans le cadre d’entretiens ciblés et de la méthode de la pensée à voix haute (*Think Aloud Protocol*).

Les résultats cette étude préliminaire seront commentés lors de l’échange collégial. Ils fourniront une base de discussion sur les implications pour la recherche pour et avec les personnes qui ont subi des mesures de coercition à des fins d’assistance dans leur (plus tendre) enfance. Les participant-e-s sont invité-e-s à apporter à la discussion leurs propres expériences sur la façon d’inclure les personnes concernées dans leur recherche.

Inscription jusqu'au 20 novembre 2020

Langues

L'atelier 2020 propose un programme en français et en allemand avec interprétation simultanée dans l'autre langue (en plénum).

La langue dans laquelle aura lieu chaque échange collégial est indiquée, de même que celle des interventions et de l'animation.

La discussion se déroulera selon le principe « chacun parle dans sa langue ».

Échange collégial

L'échange collégial se déroulera dans quatre groupes en parallèle, avec des contributions des projets Cottier, Ferreira/Porret, Koch et Lannen.

Veillez indiquer sur l'inscription l'échange auquel vous souhaitez participer. Veillez indiquer votre 1ère et 2ème priorité.

Inscription

La participation à l'atelier 2020 est gratuite. Pour des raisons d'organisation, une inscription est toutefois nécessaire : [Inscription en ligne](#)

Délai d'inscription : le 20 novembre 2020